



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2023/31

Référence SPW-ARNE :
10010967/DGU.amaRéférence SPW-TLPE :
10010967/DGU.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur est s.a. **GEPRIM**, rue de la Station 86 à 4101 SERAING (JEMEPPE).

Le terrain concerné est situé rue **Grand-Vinâve 32-34-36** à 4101 SERAING (JEMEPPE), et cadastré **SERAING 9e division section B n° 752 E, 751 H**.

Le projet consiste en **démolir un ensemble de logements, surfaces commerciales et garage et reconstruire un immeuble de 10 appartements avec garages et rez-de chaussée commercial**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 23/08/2023	Le 28/08/2023	Lieu : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING Date de clôture : 12/09/2023 Heure de clôture : 11h45	Par courrier ordinaire : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Collège Communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service de l'urbanisme** - Courriel : **permis.environnement@seraing.be** - Tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : s.a. **GEPRIM** - Courriel : **geprim@immogeprim.be** - Tél : 042340088 ou après du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 21 août 2023.

Pour le collège,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 28 octobre 2022 -
CDLD art. L1132-5)

Myriem NOURI
Agente technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24/03/2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVINE